

COURS DE MUSIQUE PRÉSENTATION DES PROFESSEURS

Stéphane St-Laurent

Après avoir étudié la musique au Cégep de Drummondville, Stéphane poursuit ses études en piano à l'Université Laval avec Anna-Marie Globenski et en orgue avec Antoine Bouchard. Il a complété une maîtrise en orgue interprétation ainsi qu'une maîtrise en didactique instrumentale dans la même institution. Il a aussi étudié le piano et la musique de chambre avec Bruno Biot. Stéphane utilise les nouvelles technologies dans son enseignement et stimule les élèves par de la musique d'ensemble (accompagnement, piano 4 mains et 2 pianos). Juge et rédacteur d'examen pour l'Académie de musique du Québec, il est professeur à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures depuis 1989. Plusieurs de ses élèves se sont distingués lors de concours et d'auditions. Certains ont poursuivi une carrière musicale ici et à l'étranger.

Alexandre Belzile

Né à Edmundston au Nouveau-Brunswick, Alexandre Belzile a débuté sa formation en musique au Cégep de Sainte-Foy à Québec. À la suite de l'obtention de son Diplôme d'études collégiales, il est admis au Baccalauréat en composition à l'Université Laval. Toujours en composition, il y complète une maîtrise sous la direction d'Éric Morin. Alexandre poursuit présentement ses études au doctorat sous la direction d'Aaron Liu-Rosenbaum.

Ses œuvres ont notamment fait l'objet d'interprétations et de lectures par des ensembles tels que le Quatuor Arthur-LeBlanc, le Quatuor Bozzini, l'Ensemble Lunatik, EP4 ensemble à percussion, l'Ensemble Paramaribo, le Nouvel Ensemble Moderne (NEM) et l'Orchestre symphonique de Québec (OSQ). Outre la musique nouvelle, Alexandre s'intéresse aussi à la musique à l'image. Il a notamment composé la musique des courts-métrages d'animation Ciel d'encre et Circus, ainsi que celle du long-métrage Félix l'illusionniste. Il s'engage à promouvoir la culture tant par l'enseignement de la guitare et de la théorie musicale qu'en assurant la coordination d'événements au sein de l'organisme E27 musiques nouvelles.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS ET MODALITÉS

Création des horaires

- Nous vous invitons à donner vos préférences quant à l'horaire et l'endroit des cours au moment de votre inscription (Centre socio-récréatif Les Bocages ou Centre Delphis-Marois).
- À noter que des cours de jour ainsi que sur l'heure du dîner sont également disponibles.
- La priorité est accordée aux élèves inscrits à la session précédente. Vous serez contacté au besoin et votre horaire vous sera confirmé par la suite, par téléphone ou par courriel, une semaine avant le début de la session. Le professeur peut vous guider pour l'acquisition ou la location au besoin.

Renseignements importants

- Les cours de musique sont des cours individuels.
- Une pratique régulière et un suivi des parents (pour la jeune clientèle) sont indispensables pour la progression de l'élève. Il est donc nécessaire d'avoir un instrument de musique à sa disposition. Le professeur peut vous guider pour l'acquisition ou une location au besoin.
- Le professeur n'a pas à remettre le cours ni à le prolonger si l'élève :
 - o Arrive en retard
 - o Ne se présente pas à son cours
 - o S'absente pour des vacances

- Dans le cas d'une absence pour des raisons de maladie, le cours pourrait être repris selon les disponibilités du professeur, à condition que le délai de l'avis donné au professeur par l'élève soit jugé raisonnable (au minimum 24 h).
- Pour aviser d'une absence de dernière minute ou d'un retard, veuillez contacter le professeur directement.
- En plus des coûts des partitions, du papier à musique et des cahiers d'exercices, des frais supplémentaires de 10 \$ seront facturés à chaque session par le professeur pour le matériel pédagogique.
- Des frais pourraient également être demandés pour l'accompagnement d'un chanteur ou d'un violoniste, par exemple, lors des concerts, après entente au préalable avec le participant ou le parent.
- Les examens de musique sont conseillés pour les élèves afin de les aider à progresser. Ils ne sont toutefois pas obligatoires. Certains frais supplémentaires sont à prévoir. Seuls les élèves jugés prêts se présenteront aux examens.

Modalités

- Pour chaque session, les horaires d'enseignement sont faits en respectant l'ancienneté des élèves et selon la disponibilité des professeurs. L'horaire des nouveaux élèves sera établi selon les disponibilités des professeurs lors des contacts effectués au préalable par le professeur auprès de l'élève, par téléphone ou par courriel. Au moment de l'inscription, il est important de fournir les bonnes coordonnées pour vous joindre.
- Lors des journées pédagogiques, les cours auront lieu comme à l'habitude. Cependant, lors des jours fériés, les cours seront dispensés selon l'entente avec le professeur.
- En cas de tempête ou de toute autre condition imprévisible nécessitant la fermeture des locaux, les cours seront reportés. Le professeur remettra le cours à un autre moment. Advenant le cas d'une deuxième fermeture au cours d'une même session, les cours ne sont pas remis et seront remboursés.